COMPTE-RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 15 Mars 2016.

L'an deux mille seize, le 15 Mars, à 18 Heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Cordais et du Causse; dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle Roger PEGOURIE à LES CABANNES, sous la présidence de Monsieur Paul QUILES, Président.

Etaient Présents :

Commune de CORDES : Madame Renée GAUTIER, Messieurs Paul QUILES, François LLONCH, Paul VILLAIN, Bernard TRESSOLS
Commune de PENNE : Monsieur Philippe DELABRE,
Commune de ST MARTIN LAGUEPIE : Monsieur Armand CECCARELLI,
Commune de LES CABANNES : Messieurs Patrick LAVAGNE, Philippe WOILLEZ
Commune de VAOUR : Monsieur Pascal SORIN
Commune de MILHARS :
Commune de ST MARCEL CAMPES : Monsieur Jean-Pierre MARTEAU
Commune de LIVERS-CAZELLES : Monsieur Denis DONNADIEU
Commune de MOUZIEYS PANENS : Monsieur Claude BLANC
Commune de SOUEL : Monsieur Frank CEBAK
Commune de BOURNAZEL : Monsieur Claude LAURENT
Commune de VINDRAC-ALAYRAC : Madame Régine BESSOU
Commune de LE RIOLS : Monsieur Bernard LARROQUE
Commune de LACAPELLE SEGALAR : Monsieur Gérard TERRISSOL
Commune de LABARTHE BLEYS : Madame Colette BOUYSSOU
Commune de MARNAVES : Madame Sabine BOUDOU-OURLIAC
Commune de ROUSSAYROLLES : Monsieur Jean-David ROOCKX
Commune de ST MICHEL DE VAX : Monsieur Jacques MAFFRE

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents et excusés : Madame Sylvie GRAVIER, Monsieur Pierre PAILLAS (MILHARS), Messieurs Jean-Luc KRETZ, Axel LETELLIER (PENNE), Monsieur Bernard HOLDERLE (VAOUR), Monsieur Jean-Christophe CAYRE (ST MARTIN-LAGUEPIE).

Monsieur François LLONCH a été élu secrétaire de séance.

1- Approbation des comptes de gestion et comptes administratifs 2015 et affectation des résultats sur l'exercice comptable 2016.

Monsieur le Président expose, conformément à l'instruction M14, le Conseil Communautaire doit procéder à l'approbation des Comptes de Gestion transmis par le Trésorier des Finances Publiques et à l'approbation des Comptes Administratifs de l'exercice 2015 pour le Budget Général et les Budgets annexes de la 4C.

Il donne la parole à Monsieur WOILLEZ, Vice-président chargé des Finances qui présente les résultats des différents budgets 2015 et précise que ceux-ci sont en parfaite concordance avec les comptes de gestion transmis par Monsieur le Trésorier.

Il propose ensuite de procéder à l'approbation des comptes de gestion et des comptes administratifs 2015 et à l'affectation des résultats des différents budgets concernés, comme ils figurent au tableau ci-dessous.

Le Conseil Communautaire,

- Entendu la présentation de l'ensemble des comptes administratifs qui vient d'être faite et dont les résultats sont parfaite concordance avec les comptes de gestion 2015 établis par Monsieur le comptable des Finances Publiques de la communauté de communes,
-

Après en avoir délibéré :

- **Approuve** les comptes de gestion 2015.
- **Approuve** les comptes administratifs 2015 dont les résultats figurent au tableau ci-dessous,
- **Valide** l'affectation des résultats des comptes administratifs 2015 sur les budgets 2016 comme suit :

Budget	Nature	Résultats antérieurs 2014	Résultats 2015	Résultats de clôture 2015	Affectation des résultats 002: report à nouveau 1068: investissement
Général de la 4C	fonctionnement	74 174.40	167 799.46	241 973.86	**002 : 79 669.87**
	Investissement	- 145 102.25	- 3 578.72	- 148 680.97	**1068: 162 303.99**
Budget du SPANC	fonctionnement	- 4 224.24	3 666.43	- 557.81	**002 : 557.81**
	investissement	741.75	1 336.00	2 077.75	**1068 :**
Budget Voirie	fonctionnement	47 060.60	280 827.55	327 888.15	**002 : 58 296.11**
	Investissement	- 240 598.72	- 116 699.25	- 357 297.97	**1068 : 269 592.04**
Budget Ecoles 4C	fonctionnement	41 968.38	15 903.47	57 871.85	**002 : 36 101.16**
	Investissement	- 4898.82	2 367.82	- 2 531.00	**1068 : 21 770.69**
Budget des Déchets Ménagers	fonctionnement	114 678.49	- 19 539.99	95 138.50	**002 : 82 148.16**
	investissement	19 588.52	- 14 581.36	5 007.16	**1068 : 12 990.34**
Cuisine Collective de Fontbonne	fonctionnement	90.46	116.96	207.42	**002 : 207.42**
	Investissement	4 002.90	2 301.00	6 303.90	**1068 :**

RESTES A REALISER AU 31/12/2015			
BUDGET	DEPENSES	RECETTES	
SPANC			
VOIRIE	105 665,14	193 371,07	87 705.93
CUISINE FONTBONNE		6 303,90	6 303.90
OM	17 997,50		-17 997.50
ECOLES	24 101,69	4 862,00	- 19 239.69
4C			
OPERATIONS			
17- CIRCUITS DE RANDO	458,81		- 458.81
21 - LE GARISSOU	8 852,39		- 8 852.39
23 - OT de PENNE	218 247,18	138 737,24	- 79 509.94
25 – TRAVAUX OT CORDES	8 000,00		- 8 000.00
26 – PROG TRVX BAT.4C	30 350,80		- 30 350.80
29 – TRVX ECOLE DE PENNE	6 868,00		- 6 868.00
EMPRUNTS/FCTVA		120 416,92	120 416.92
TOTAUX 4C	**272 777,18**	**259 154,16**	**-13 623,02**

2-Renouvellement du contrat de l'agent « Chargé de Mission » auprès des écoles de la 4C dans le cadre de nouvelles activités périscolaires.

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 3-3-2° ;
Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Sur le rapport de Monsieur le Vice-Président en charge des Ecoles de la 4C et notamment au vu des heures complémentaires effectuées sur l'année écoulée, il propose d'augmenter le temps de travail de l'agent contractuel chargé de mission à temps non complet, à hauteur de 17H30 par semaine, au lieu de 11 heures, à compter du 1er Avril 2016,

Et après en avoir délibéré ;

DECIDE

De procéder au renouvellement de l'emploi de Chargé de Mission dans le cadre des écoles de la 4C sur un poste de Coordonnatrice des activités périscolaires, dans le grade d'attaché chargé de mission, à temps

non complet pour 17.30 heures hebdomadaires, pour exercer les missions ou fonctions suivantes (catégorie A obligatoire, précisions quant au profil du poste et à la définition des fonctions qui s'y attachent) :

- Coordinatrice des structures participantes dans le cadre du PEDT et des partenaires institutionnels,
- Management des participants aux NAP (Nouvelles activités périscolaires),
- Gestion administrative et financière des NAP.

Dans le cas d'heures complémentaires à réaliser, celles-ci feront l'objet d'un ordre de mission convenu préalablement entre les deux parties.

La durée totale des contrats en CDD ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat sera reconduit pour une durée indéterminée.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Ecole de CORDES.

Monsieur BLANC, Vice-président chargé des Ecoles, informe le conseil communautaire que suite au cambriolage de l'école de CORDES et du vol du véhicule servant au portage des repas, survenu le 6 février dernier ; le système de sécurité du bâtiment a été réparé et réactivé. Le véhicule a également été retrouvé dans un fossé à Lisle sur Tarn et a fait l'objet de grosses réparations pour pouvoir être à nouveau fonctionnel.

Commission Départementale de Coopération Intercommunale.

Monsieur le Président rappelle que la C.D.C.I dont il est membre, se réunira le 21 mars et pour valider le schéma départemental de coopération intercommunale présenté par le Préfet le 12 octobre 2015.

SPANC

Madame OURLIAC demande à Monsieur ROOCKX, Vice-président du SPANC s'il est possible d'avoir un exemplaire du règlement du SPANC en Mairie, afin de pouvoir répondre correctement aux questions des administrés de sa commune dont l'assainissement existant a été contrôlé par la SAUR ou dans le cadre de nouveaux projets.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance.